

Pour que votre déplacement soit efficace pensez à vous munir de

POUR LE DOSSIER CAF

- Votre n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Vos 3 derniers bulletins de salaire
- Votre dernier avis d'imposition
- Votre carte d'identité
- Une adresse mail valide

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE MALADIE (AMELI)

- Votre n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Votre code confidentiel
- Une adresse mail valide
- Votre carte d'identité

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Votre n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail et son mot de passe

POUR LE DOSSIER MSA

- Votre numéro de sécurité sociale
- Une adresse mail valide
- Vos 3 derniers bulletins de salaire
- Votre dernier avis d'imposition

POUR LE DOSSIER ENEDIS / EDF

- Votre numéro client
- Votre dernière facture

POUR LE DOSSIER POLE EMPLOI

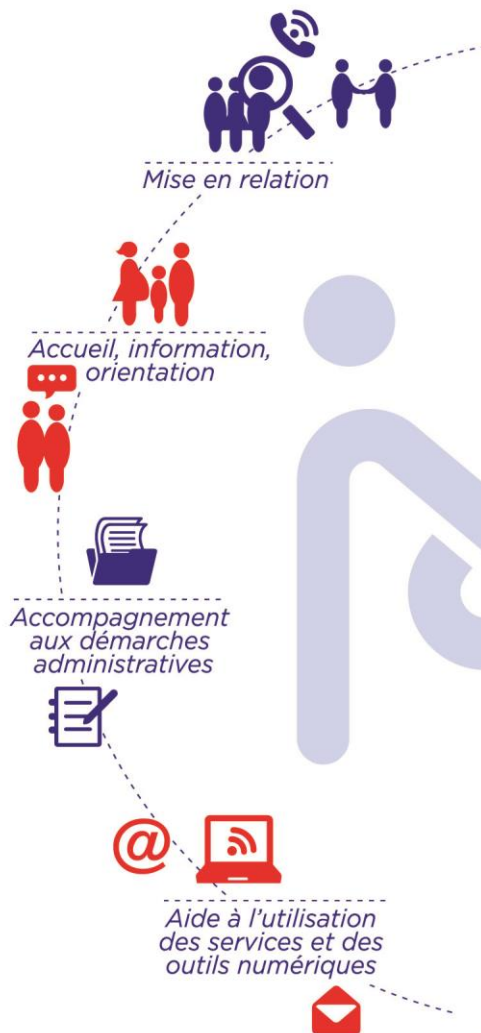
- Un CV papier ou sur clé USB si possible
- Votre carte d'identité
- Votre carte vitale (en cas d'inscription)
- Votre RIB (en cas d'inscription)

POUR TOUT DOSSIER SUR INTERNET :

- Votre numéro d'identifiant et votre mot de passe vous seront nécessaires



Mission Locale du Sénonais



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC



Maison
de services
au public

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD



Mme CHARNAY Adélaïde
msap@ccyn.fr

Tél.09.64.46.09.34

18, rue de l'Hôtel de Ville
89140 SERGINES

Mise à disposition d'équipements bureautiques



Ordinateur / Téléphone
Photocopieur / Fax / Scanner / Imprimante
Destructeur de documents
Borne CAF
Accès wifi

Espace de confidentialité

Les horaires

Lundi 9h-12h et 13h30-17h

Mardi 13h30-18h

Mercredi 9h-12h

Jeudi 9h-12h et 13h30-17h

Vendredi 9h-12h

Le dernier Samedi du mois de 9h à 12h

Les permanences

Assistante sociale :

Lundi de 13h30 à 17h tous les 15 jours (sur rendez-vous uniquement au 03.86.83.67.00).

Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne (ADIL) :

1^{er} mercredi du mois de 10h à 12h tous les 2 mois.

PACT (pour aider les propriétaires ou accédants à la propriété au mieux dans l'économie d'énergie et l'adaptation du logement) :

Chaque deuxième jeudi du mois de 13h30 à 15h.

Mission Locale :

Mercredi de 9h à 12h tous les 15 jours.

Armée de terre :

Deuxième mardi des mois pairs de 15h à 17h sur rendez-vous.

Permanence extérieure de la MSAP

→ Mairie de PAILLY : chaque deuxième mardi du mois de 9h à 12h.

→ Mairie de PERCENEIGE : chaque troisième mardi du mois de 9h à 12h.

SERVICES

La Maison de Services au Public (MSAP) permet d'assurer le maintien du service public en milieu rural.

A l'accueil, Adélaïde est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches de la vie quotidienne à l'ère de la dématérialisation.

Elle répond à vos questions, elle analyse votre situation et vous oriente.

Elle peut vous aider à la constitution d'un dossier, remplissage d'un formulaire, inscription et suivi de dossier internet, prise de rendez-vous, etc...

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à la contacter.

Véritable lieu d'accueil où sont réunis de multiples services :

FAMILLE, SOCIAL/SANTE, RETRAITE, EMPLOI, LOGEMENT & ENERGIE, SE DEPLACER

